IdVectoR

S.A. au capital de 76.224?51 euros (en cours d'augmentation)

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

13 MAI 2002

N° de dépôt 34692

RELEVE DE DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 1999

Dans sa huitième résolution, l'assemblée a décidé, pour retrouver un capital sans décimales inutiles, d'augmenter le capital social de 775,49138 euros, de manière à porter celui-ci à 77 000 euros. Cette augmentation de capital est réalisée par intégration du compte « report à nouveau » pour un montant de 775, 49138 euros, sans émission de nouvelles actions.

Conformément à la loi DDOEF, article 17.III, l'assemblée délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris,

Paul MARUANI
Président Directeur Général

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
DE PARIS 8e CHAMPS-ELYSÉES le 3/05/02
Pce ____ Bord. 468 Case 4
REÇU { – Dt DE TIMBRE ____ / – Dts D'ENREGt ____ / }
SIGNATURE :

37, rue Marbeuf, 75008 PARIS tél. : 33 (0) 1 45 62 65 65 fax : 33 (0) 1 45 62 65 66
SA au capital de 80 619 Euros. RCS PARIS B 338 036 403 SIRET 338 036 403 00016. APE 741 G. FR 23 338 036 403

IdVectoR

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AVRIL 1999

Dans sa neuvième résolution, l'assemblée a décidé de procéder à une augmentation de capital pour porter celui-ci à 77 154 € représentant 501 000 actions par émission de 1 000 nouvelles actions au prix unitaire de 5 €, dont 4,846 € de prime d'émission. La souscription sera ouverte du 10 au 31 mai 1999 inclus, au crédit du compte « IdVectoR - augmentation de capital de mai 1999 ». Si les actions ne sont pas intégralement souscrites par les actionnaires de la société, le Conseil d'Administration n'aura la possibilité de proposer ces actions qu'aux seuls salariés d'IdVectoR conformément au droit qui leur est ouvert par les statuts.
Il est expressément précisé que le conseil pourra décider de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation décidée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dans sa dixième résolution, l'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'Administration à augmenter le capital de la société, en une fois, sur sa simple décision, jusqu'à concurrence de 50 000 nouvelles actions au maximum donnant les mêmes droits que les précédentes sans suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions suivantes :
Le Conseil d'Administration pourra discuter avec les actionnaires existants et des investisseurs extérieurs ayant exprimé le souhait de participer au développement de la société de leur participation à une augmentation de capital. Le nombre d'actions émises sera déterminé en fonction des souhaits exprimés par ces investisseurs et du prix de souscription accepté par eux.
Ces actions nouvelles seront libérées en numéraire ou par compensation de créances liquides et exigibles sur la société.
Le Conseil d'Administration fixera, en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires, l'époque de réalisation ainsi que les conditions et modalités de l'augmentation de capital, dans le cadre spécifié ci-dessus.
Il en constatera la réalisation définitive et procédera à la modification corrélative des statuts.
A cette fin, il prendra toutes dispositions, accomplira tous les actes et formalités et fera tout ce qui sera nécessaire.
La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an à dater de la tenue de cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris,
Le 29/4/99

Paul Maruani
Président Directeur Général

37, rue Marbeuf, 75008 PARIS tél. : 33 (0) 1 45 62 65 65 fax : 33 (0) 1 45 62 65 66
SA au capital de 80 619 Euros. RCS PARIS B 338 036 403 SIRET 338 036 403 00016. APE 741 G. FR 23 338 036 403

1ère augmentation

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

Agence Centrale

103, avenue des Champs-Elysées
75419 Paris cedex 08
Tél. : 01.40.70.37.00
Fax : 01.40.70.71.86
Télex : 640600
CCP Paris 1065 N

CERTIFICAT DE DEPOT DE FONDS
AUGMENTATION DE CAPITAL

La soussignée, Valérie LESTRAT-KOEHL, agissant en qualité de Fondé de Pouvoirs à l'Agence Centrale du CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 366.710.840 Euros dont le siège social est à Paris (75008), 103 avenue des Champs-Elysées, inscrite sur la liste des Banques Françaises et autorisée en conséquence à être dépositaire des fonds, conformément à la loi N° 83-1 du 3 janvier 1983 et au décret N° 67-236 du 23 mars 1967,

atteste par la présente, que la somme de FRF 32.797,85 (trente deux mille sept cent quatre vingt dix sept francs et quatre vingt cinq centimes), soit EUR 5.000,00 (cinq mille Euros) représentant à concurrence de EUR 4.846,00 (quatre mille huit cent quarante six Euros) la prime d'émission et à concurrence de EUR 154,00 (cent cinquante quatre Euros) l'intégralité de l'augmentation de capital de la Société ID VECTOR SA au capital de EUR 77.000,00, porté à EUR 77.154,00 (Soixante dix sept mille cent cinquante quatre Euros) et dont le siège social est au 37 ruc Marbeuf - 75008 PARIS,

a été déposée dans les caisses du CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE et que lui ont été présentés les bulletins de souscription.

Fait en quatre exemplaires
Paris, le 7 juillet 1999

Liste des souscripteurs à l'augmentation de capital de 1000 actions

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Adresse du souscripteur	Code postal	Ville
Octet-Systa	90	55, rue de Lisbonne	75008	Paris
Gina Scheinfeld	25	4, allée Claude Monet	92532	Levallois Perret
Éric Stioui	200	24, rue du petit pont	93220	Gagny
Pierre Bivas	100	10, rue des cornouillers	78130	Chapet
Paul Maruani	386	98, rue d'Assas	75006	Paris
ENGM	89	37, rue Marbeuf	75008	Paris
Caroline Harrison	76	16, rue Mage	31000	Toulouse
Anne Canel	4	9, rue Guynemer	94300	Vincennes
Guillaume Nisse	30	23, rue Pasteur	59263	Houplin-Ancoisne

TOTAL **1000**